

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1277 modifiant la décision n° 1264 du 122 décembre 1939

n° 1277

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 décembre 1939

Numéro JO
n° 517 du 31/12/1939

Date du numéro
31 décembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 20 décembre 1919 sur le régime financier des colonies et les actes subséquents qui l'ont modifié : Vu la décision n° 1264 du 12 décembre 1939: Vu le cablogramme du département n° 480 du 15 décembre 1939 fixant à 7.500 francs le pécule du pèlerinage 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — L'article 3 de la décision n° 1264 du 12 décembre 1939, susvisée, est modifié ainsi qu'il suit : il sera émis à leur profit un mandat individuel de 5.300 francs, » Art 2, — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin

hubert deschamps